

Jean-Louis "Yves" PÉZENNEC 37 ans

328^e Régiment d'Infanterie



Réserviste de la classe 1897, « Yves » Pézenne est mobilisé au 86^e RIT de Quimper le 3 août 1914, il passe le 11 novembre 1914 au 328^e RI d'Abbeville qui est replié à Landerneau, il est composé de réservistes anciens et de jeunes territoriaux, il y a aussi beaucoup de Bretons du Finistère des classes 1895 à 1897. Pierre Kerlan de Moulin-Mao et Guillaume Morvant de Kervarc'h sont aussi incorporés ce jour au 328^e, ils sont de la même classe qu'Yves et ils se connaissaient certainement. Pierre sera tué au Bois de la Gruerie en février 15 et Guillaume décèdera en novembre 15 des suites de blessures reçues en Champagne.

Le 328^e est stationné en Argonne dans le secteur entre Four-de-Paris et Saint-Hubert, il va y passer toute la longue période d'hiver. Les hommes vont combattre quotidiennement dans ce secteur agité sur un terrain accidenté et boisé, théâtre de vives fusillades, d'arrosage de bombes, d'explosions de mines et de furieuses attaques. Les combats du Bois de la Gruerie vont longtemps résonner sinistrement aux oreilles des Poilus.

Il ne faut pas oublier les mauvaises conditions sanitaires et la météorologie défavorable au « camping sauvage ». Yves tombe malade et est évacué sur l'hôpital temporaire n° 17 à Castres dans le Tarn (couvent de la Présentation, boulevard de l'Évêché), il y décède malheureusement le 24 janvier 1915 des suites de sa maladie. Yves va être inhumé dans le Tarn au carré militaire du cimetière Saint-Roch de Castres, carré n° 20, tombe n° 103.

Né à Trégunc le 27 octobre 1877, Yves, 1,57 m, blond, était le fils de Jean-Marie Pézennec, cultivateur né en 1845, et de feu Marie-Françoise Herlédan. Yves donne l'adresse de Kerdobias en 1912 aux autorités militaires, son dossier précise aussi qu'il travaillait en février 1912 pour l'entreprise Antoine et Boyer de Beaumont-le-Roger, dans l'Eure. Son père vivait alors toujours au Castel dans la ferme tenue par son gendre Michel Goarant marié avec Josèphe, une des sœurs d'Yves (il avait aussi une autre sœur : Marie et un frère : Louis).

N° 123 de tirage dans le canton de Concarneau, Yves a été dispensé d'une partie de son service (trois ans à l'époque) au titre de l'article 21 : soutien de famille, fils aîné de veuve, frère au service, etc.

Il ne fera qu'un an au 118^e RI de Quimper de novembre 1898 à septembre 1899, certificat de bonne conduite accordé. Il sera aussi dispensé des périodes d'exercices de la période de réserve au titre de la dispense des 6 %, cette dispense indique tout simplement que 6 % des réservistes de chaque corps d'armée pouvaient être dispensés car « soutiens indispensables de famille ». Il effectuera cependant une période au 86^e RIT en novembre 1912.

Convalescents à l'hôpital n° 17 de Castres

